

Appel à projets

Mission de coordination et soutien à l'ingénierie des projets de formation dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord cadre national pour la formation des salariés de l'insertion par l'activité économique

Table des matières

Contexte et objectifs de l'appel à projets	3 à 4
Nature des sollicitations attendues	4 à 6
Durée de la mission	6
Cadre de la réponse et critères de sélection	6 à 8
Pilotage des projets	8
Suivi et évaluation	8
Modalités de financement	8
Calendrier	8

Contexte et objectifs de l'appel à projets

Lancée dans les années 70 à l'initiative d'acteurs de terrain, l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est un paradigme visant à apporter une solution d'accompagnement vers et dans l'emploi pour les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Les bénéficiaires de l'IAE sont appelés « les salariés en insertion » selon les textes réglementaires.

Depuis les nouvelles réformes de la formation professionnelle et la transmission du pacte d'ambition pour l'IAE¹ à la ministre du travail en 2018, la question de la formation des salariés en insertion a connu des débats stratégiques notamment sur la complexité de mobiliser des dispositifs de soutien à la formation à destination des salariés en insertion.

Face à ces difficultés, le gouvernement avait décidé de définir une enveloppe financière spécifique pour les salariés en insertion dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Ce soutien financier est reconnu à travers un accord cadre national signé en 2018 entre l'Etat, les têtes de réseaux de l'IAE et les OPCO.

Cet accord cadre vise à soutenir :

- La prise en charge des frais de formation des salariés en insertion (l'enveloppe financière est gérée par les OPCO),
- Le soutien à l'ingénierie de projets de formation à destination des salariés en insertion (l'enveloppe financière est gérée par les Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (D (R)EETS).

Pour l'année 2021, le gouvernement a souhaité renforcer l'accord cadre national PIC-IAE en annonçant deux priorités majeures pour la formation des salariés en insertion :

- Favoriser le déploiement des formations professionnalisantes et certifiantes en lien avec les métiers du grand-âge et de l'autonomie,
- **Lutter contre l'illettrisme** : proposer des outils d'accompagnement , des formations sur-mesure.

¹ Document disponible sur le [site internet du Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion](#)

La mise en œuvre opérationnelle de l'accord cadre est assurée sous la responsabilité des D(R)EETS. Des comités de pilotage (COPIL) régionaux sont organisés dans toutes les régions depuis 2018. A Mayotte, le COPIL PIC-IAE est composé de COORACE, la Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI), L'OPCO unique AKTO et Pôle Emploi.

Nature des sollicitations attendues

L'accord cadre PIC IAE a vocation à faciliter la concertation et l'échange d'informations pour optimiser le recours aux différentes sources de financements et dispositifs de droits commun mobilisables pour assurer l'accès à la formation des salariés de l'IAE. Le comité de pilotage régional de l'accord constitue ainsi un espace d'échange et d'articulation entre les parties prenantes et les différents dispositifs existants.

Le COPIL PIC-IAE a décidé de lancer un appel à projets intitulé « **Mission de coordination et soutien à l'ingénierie des projets de formation dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord cadre national pour la formation des salariés de l'insertion par l'activité économique** ».

Cet appel à projets vise à répondre aux attendus qui sont décomposés ci-dessous en trois phases.

Phase 1 : Identification et formalisation des modalités pratiques de mise en œuvre des besoins en ingénierie.

Le titulaire aura à sa charge l'identification des besoins spécifiques en ingénierie dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord cadre PIC IAE au niveau régional. A cet effet, il devra s'appuyer et prendre en compte les priorités nationales PIC-IAE 2021 citées précédemment (cf la partie contexte et objectifs de l'appel à projets) et les besoins territoriaux recensés par le COPIL PIC-IAE.

Les besoins en ingénierie seront formalisés par un plan d'actions régional déterminant les modalités de mise en œuvre et les échéances de transmission des travaux attendus.

Ce plan d'actions devra être élaboré en concertation avec le COPIL PIC-IAE qui devra ensuite le valider le 31 décembre 2021.

Le plan d'actions pourra être validé par le COPIL PIC-IAE. Dans ce cas, le titulaire aura pour mission sa mise en œuvre conformément aux phases 2 et 3.

Phase 2 : Mise en œuvre du plan d'actions régional en matière d'ingénierie de projets de formation à destination des salariés en insertion.

Le titulaire aura à sa charge, dans le respect des échéances fixées, la mise en œuvre du plan d'actions régional élaboré et validé lors de la phase 1.

Exemples d'actions d'ingénieries :

- Co-construire avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) un outil d'accompagnement en matière d'ingénierie de formation à partir d'une analyse des besoins des entreprises et du territoire.
- Développer un réseau visant à assurer l'élaboration d'un plan de développement des compétences inter-SIAE.
- Proposer un plan spécifique de formations régional à partir des besoins de formation des salariés en insertion recensés selon votre méthodologie utilisée et ce en complément des catalogues de formation existant (AKTO et le Département) et des dispositifs déployés par la Plateforme de Lutte contre l'Illettrisme et l'Analphabétisme (PLIA).
- Développer à partir des besoins recensés par les salariés en insertion des projets de formations innovantes, expérimentales ou spécifiques à certaines branches/ métiers considérés en tension à Mayotte : montage de CQP spécifique, développement des actions de formation en situation de travail etc...). À titre expérimental, des projets portés par une seule SIAE pourront être soutenus s'ils répondent de manière précise à des besoins de recrutement des entreprises de son territoire.
- Permettre une coordination avec les dispositifs déjà existants notamment en lien avec la Direction de l'Apprentissage, de la Formation Professionnelle et de l'Insertion du Conseil départemental de Mayotte lorsque cette dernière a déjà mis en œuvre plan de formation au profit des SIAE dans le cadre des pactes régionaux.

Le COPIL PIC-IAE pourra mobiliser l'enveloppe « ingénierie » pour développer toutes autres actions que celles figurant ci-dessus.

Phase 3 : Modalités de *reporting* du dispositif

Cette phase est concomitante à la précédente. Le titulaire devra en effet assurer un *reporting* régulier au COPIL-PIC IAE (la fréquence de ce reporting sera validé par le COPIL PIC-IAE). Il devra rendre compte de l'avancement et des résultats de ces actions. Des indicateurs seront fixés à cet effet par le COPIL PIC-IAE.

Durée de la mission

6 mois à compter de la date de notification jusqu'au

Cadre de la réponse et critères de sélection

Le titulaire doit formuler une proposition en précisant :

- Son identification : raison sociale, statut, année de création, n° de Siret, n° de déclaration éventuel (ex : organisme de formation), localisation/adresse complète, téléphone/télécopie, nom/prénom du représentant légal,
- Ses références : domaine d'intervention en relation avec la prestation attendue, nombre d'intervenants permanents et vacataires, certification/label, références/expériences avec les TPE-PME Mahoraises, connaissance sur l'IAE, l'ingénierie de formation pour les salariés rencontrant des difficultés sociales) ;

Une attestation prouvant la mise à jour des cotisations sociales et fiscales (URSSAF, Impôts,...) ;

Le présent appel à propositions est paraphé et signé.

Les candidats qui souhaitent bénéficier d'une aide de l'État doivent **formaliser** une proposition qui doit permettre de démontrer leur capacité à mener à bien les travaux demandés c'est-à-dire notamment une connaissance avérée du secteur de l'IAE, une capacité à fédérer les acteurs concernés et à représenter toutes les SIAE de la région. Compte tenu du contexte territorial, il sera demandé d'assurer en phase 2 un accompagnement de proximité auprès des SIAE.

Les propositions chiffrées au-delà de 50 000 euros ne pourront pas être retenues.

Ainsi, le candidat devra :

- indiquer la méthode proposée, le type d'actions envisagées et l'impact attendu de ces actions avec un calendrier prévisionnel pour chaque phase;
- mentionner les partenaires et/ou acteurs associés à la démarche ;
- indiquer le budget prévisionnel, et les cofinancements attendus ;
- CV des intervenants (Qualification et expertise des intervenants dans le domaine)

Le candidat présente dans sa candidature les travaux qu'il a déjà développé en matière d'ingénierie de formation à destination des salariés en insertion ou les outils développés type plate-forme pour les personnes éloignées du marché de l'emploi.

Les projets seront jugés en fonction de leurs dimensions fortement opérationnelles et immédiates au terme de la phase 1.

La sélection des projets se fera également au regard de la qualité des réponses selon les critères suivants :

CRITERES	Note brute sur 10	Pondération (Coef.)
1- Expérience de l'organisme en matière d'ingénierie de formation à destination des personnes éloignées de l'emploi, ses références et démarches qualité		2
2- Appropriation des enjeux et objectifs de la mission		2
3- Connaissance du contexte territorial		2
4- Qualification et expertise des intervenants dans le domaine		3
5- Qualité de l'accompagnement proposé		2
6- Proposition méthodologique		3
7- Prix de la prestation		2
<i>Note globale sur 10</i>	0,00	

Tous les candidats qui auront répondu à cet appel à projets seront individuellement informés de la suite donnée à leur proposition.

Pilotage des projets

Les projets seront co-pilotés par le COPIL PIC-IAE présidé par la DEETS de Mayotte.

Suivi et évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultats seront déterminés pour chaque action. Les plans d'actions feront l'objet d'une évaluation.

Modalités de financement

Ces démarches sont accompagnées dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences à travers le programme opérationnel de performance 103 du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. Une convention financière sera conclue entre l'État et un ou des organismes relais permettant de mettre en œuvre l'engagement financier de l'État.

Calendrier

L'appel à projets est ouvert à compter du 13/05/2021 au 13/07/2021

La réponse à l'appel à projets sera transmise sur la plateforme de dématérialisation « démarches simplifiées.fr » à la démarche intitulée « Mission de coordination et soutien à l'ingénierie des projets ». Le lien pour accéder à la démarche sera indiqué dans le communiqué de presse.

Une première sélection sera réalisée le 1er août 2020 (date prévisionnelle) par le COPIL PIC-IAE.

Des précisions pourront être sollicitées le cas échéant.

A compter de la notification au titulaire du marché, une réunion sera organisée pour déterminer le calendrier définitif du phasage des actions.